

*Article 29 du Règlement***MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT****L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LES DROITS DE PÊCHE**

M. le Président: A l'ordre. L'autorisation a été accordée au député d'Oshawa (M. Broadbent) de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 29 du Règlement en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit un accord provisoire conclu avec le gouvernement de la France accordant des droits supplémentaires de pêche à la flotte française au large de la côte septentrionale de Terre-Neuve.

M. Edward Broadbent (Oshawa) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le Président, de toute évidence, les pêcheurs, les travailleurs de l'industrie et le gouvernement de Terre-Neuve sont ceux qui sont le plus durement touchés par l'accord que le gouvernement fédéral a annoncé hier. Ce sont eux aussi dont on n'a nullement tenu compte lors de l'élaboration de l'accord.

Il est bien clair que cette entente a été conçue par le gouvernement du Canada non pas pour plaire aux gens de la région atlantique mais pour plaire aux Français. Le gouvernement voulait manifestement préparer un document qui serve de prétexte à une séance de photos à l'occasion de la visite du président de la France au Canada dans quelques semaines. Voilà à quoi cela se résume. Il est temps que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) comprenne qu'il a été élu dans la circonscription de Manicouagan, non à Marseille, et que c'est aux Canadiens qu'il doit rendre des comptes, non aux Français. C'est ce qu'il devrait comprendre.

Des voix: Bravo!

● (2010)

M. Broadbent: Étant donné la nature de cette entente qui donne aux pêcheurs français l'accès à quelque 15 000 tonnes de morue de plus qu'avant, précisément dans la même zone, il faut le faire remarquer, où le quota des pêcheurs canadiens a été réduit de quelque 10 000 tonnes, peut-être les Canadiens peuvent-ils à bon droit se demander quel genre de gouvernement pourrait en arriver à cette entente et la proposer sérieusement. Qu'est-ce qui aurait pu mener à cela?

[Français]

Selon le gouvernement, monsieur le Président, nous avons cette suggestion à cause du conflit concernant les frontières de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le gouvernement a voulu résoudre ce conflit avec cette suggestion. Maintenant, le gouvernement canadien dit, correctement à mon avis, que la limite territoriale est de 12 milles pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Au contraire, le gouvernement de la France dit qu'il veut avoir une zone qui a presque la même grandeur que la Nouvelle-Écosse. Selon nous et selon le gouvernement, la loi internationale est du côté du gouvernement du Canada. C'est notre opinion. Les Français ont une opinion contraire. Mais, nous, les Canadiens, disons... certainement les députés de notre parti disent: Il

faut avoir un jugement d'un groupe international, d'une autre partie.

[Traduction]

Lorsque des prétentions contradictoires que les deux gouvernements font valoir de bonne foi, présume-t-on, sur les droits de pêche au large des côtes de Saint-Pierre et Miquelon, dégèrèrent en un conflit, il nous semble que l'attitude rationnelle, raisonnable, serait de le faire résoudre par l'intervention d'un tiers.

Je vois sourire le ministre en face, et je vais revenir à ce qui, je crois, le fait sourire.

Dans les circonstances, il aurait été indiqué d'essayer de persuader nos amis français que nous avons raison. Ils ont évidemment essayé de faire la même chose avec nous. Nous pourrions alors leur dire: «Puisque vous n'êtes manifestement pas d'accord quant à notre position et puisque nous n'acceptons pas la vôtre, si vous êtes de bons amis et des alliés traditionnels, vous trouverez sans doute indiqué de demander à un tiers de trancher le litige par un jugement acceptable aux deux parties.» Je suppose que le gouvernement prétendra que c'est exactement ce qu'il est en train de faire. Il affirmera que c'était son intention, mais que le gouvernement français a refusé. Dans ces circonstances, que fait un gouvernement rationnel et équitable, qui a le sens de ses obligations envers les Canadiens et qui se respecte? L'une des raisons d'être des frégates et d'une présence navale sur nos côtes, est de faire respecter notre souveraineté. Il n'y a pas si longtemps, nous avons pourchassé...

M. Crosbie: Vous prônez la guerre maintenant. C'est nouveau.

M. Broadbent: ... nous avons pourchassé un navire espagnol jusqu'au beau milieu de l'Atlantique, afin de faire respecter notre souveraineté. C'est ce que nous avons fait.

M. Crosbie: Il n'avait aucun droit d'être là.

M. Broadbent: Le ministre, qui fait partie d'un gouvernement qui vient de trahir les Terre-Neuviens, plaisante à ce sujet. Je tiens à lui dire qu'un pays souverain ayant un certain respect...

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Une voix: Asseyez-vous.

Une voix: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Crosbie: Le Règlement de la Chambre interdit à un député de faire de fausses affirmations quant à savoir si l'un de ses collègues sourit ou non, ou sur ce qu'il fait. Je n'ai esquissé aucun sourire. L'honorable chef du Nouveau parti démocratique devrait cesser d'avoir recours à des tactiques aussi méprisables et s'en tenir à son discours. Je n'esquisse ni sourire ni grimace, car je ne peux pas en croire mes oreilles.

Une voix: Je pense que cette remarque s'adresse à son gouvernement.